

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

9933 - Un enfant qui dirige la prière pour une femme et vice versa

question

Est-ce que mon fils âgé de 7 ans peut me diriger la prière en tant qu'imam ? Pourrais-je en faire de même pour lui?

Remarque : il a appris à prier en imitant les gestes que j'accomplis dans le cadre de la prière.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'enfant capable de discernement peut diriger la prière en vertu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Celui parmi les gens qui sait le mieux réciter le Livre d'Allah doit leur servir d'imam** . (rapporté par Mouslim) (Chapitre : al-massadjid wa mawadi' as-salat, 1078) et compte tenu de ce qui a été rapporté dans le Sahih d'Al-Boukhari d'après Amr ibn Salamah al-Djirmi en ces termes : « Mon père, revenu de chez le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), nous a dit : **J'ai entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire : quand l'heure de la prière est entrée, que celui d'entre vous qui sait mieux réciter le Coran vous serve d'imam. Ensuite ils ont cherché mais n'ont pas trouvé quelqu'un qui en connaissait plus que moi et ils m'ont choisi alors que je n'étais âgé que de six ou sept ans** . (al-Maghazi, 3963). Voir les avis de la Commission Permanente, 7/389-390).

Ce hadith est utilisé comme argument parce que les Compagnons s'étaient servis d'Amr ibn Salamah comme imam alors qu'il n'était âgé que de six ou sept ans. Ceci indique la légalité de l'exercice de la fonction d'imam par un enfant capable de discernement. En effet, si cela n'était pas légal, la révélation serait venue l'interdire. Voir ahkam al-imamat wa al-itimam par Abd al-Muhsin al-Mounif.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Si votre fils maîtrise les conditions, les obligations et les éléments de base de la prière, il peut vous servir d'imam.

S'agissant de la direction par la femme de la prière au profit de l'enfant, ce n'est pas permis parce que l'enfant est assimilé à un homme adulte. En revanche, la femme peut diriger la prière pour des femmes. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a autorisé Oum Waraqah ibn Abd Allah ibn Nawfal à diriger la prière chez elle pour des femmes. (rapporté par Abou Dawoud (chapire : as-salat, imamatou as-nissa, 500). Le hadith est jugé **beau** par al-Albani dans Sahihou Sunani Abi Dawoud, 553.